



LIONS INTERNATIONAL DISTRICT MULTIPLE 103 FRANCE
COMMISSION NATIONALE HUMANISME, JEUNESSE ET FRANCOPHONIE
CONCOURS NATIONAL ET EUROPEEN DE MUSIQUE LIONS
PRIX THOMAS KUTI 2023-2024

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 – Esprit

Le concours est strictement réservé aux étudiants des Conservatoires et des Écoles de Musique à **l'exclusion des professionnels**.

Article 2 – Choix de l'instrument

L'instrument retenu pour l'année 2024 est **la clarinette**.

Article 3 – Conditions de participation

Le Grand Prix national de Musique Lions est ouvert aux étudiants en musique, de nationalité française ou résidant en France depuis plus de cinq ans au 31 décembre 2023, **sous réserve d'être âgés de 16 ans et plus, et de moins de 23 ans au 31 décembre 2023**.

Tout candidat à ce Prix, ne peut se présenter que dans un seul district, sans pouvoir en changer, afin d'en assurer la transparence et de maintenir l'égalité des chances.

Un district ayant plusieurs candidats, ne peut en aucun cas, transférer un de ses candidats vers un autre District du DM 103 France.

Le candidat se présentant dans un district devra y résider ou y faire ses études musicales.

Article 4 – Date limite de dépôt des candidatures

Les bulletins d'inscription devront être adressés au Délégué de District Humanisme Jeunesse et Francophonie, ou au Chargé de Mission « Musique » qui présente le lauréat à la finale nationale, avant le **28 février 2024**, ils devront être remplis en lettres capitales. Seuls les dossiers complets et lisibles **seront acceptés**.

Article 5 – Déroulement des épreuves probatoires

Les épreuves probatoires se dérouleront avant le Congrès de Printemps du district, dans le lieu choisi par le Délégué de District de la Commission Humanisme, Jeunesse et Francophonie, et par le Chargé de Mission « Musique » du district s'il existe, en accord avec leur Gouverneur.

Le Jury comprendra au minimum quatre membres non Lions, tous professionnels de la musique, solistes ou pédagogues et sera présidé par l'un d'eux, avec voix prépondérante pour le Président en cas d'égalité des votes.

Il désignera le lauréat et devra certifier de son niveau national, et ce, même s'il est le seul candidat.

Les candidats disposeront de toutes les informations nécessaires 15 jours avant la date prévue du Concours, avec les précisions leur permettant de se présenter : lieu, jour et heure.

Dans chaque district, les candidats exécuteront au moment des épreuves probatoires, l'oeuvre imposée et l'une des deux pièces choisies dans le répertoire communiqué par le Président de la Lions European Music Competition – L.E.M.C.

Article 6 – Finale nationale

La Finale des 15 districts sera organisée les jeudi 23 et vendredi 24 mai 2024 au CO'MET d'Orléans, début des épreuves, le jeudi 23 mai 2024.

Le lauréat du Concours sera présenté lors de la Convention Nationale d'Orléans le samedi 25 mai 2024, et interprètera l'oeuvre de son choix, en accord avec le responsable du concours.

Lors du concours, les candidats sélectionnés devront exécuter le programme interprété lors des épreuves probatoires, soit l'oeuvre imposée et une pièce choisie dans la liste.

La 2ème oeuvre choisie dans la liste sera jouée uniquement par les 6 finalistes, devant le Jury National.

Le Jury sera composé au minimum de quatre membres, tous professionnels, avec un haut niveau musical. Il sera présidé par l'un d'eux, et, en cas d'égalité des voix, le Président aura voix prépondérante. Aucun Lion ne pourra faire partie du jury, ni assister aux délibérations.

Les candidats acceptent que les photos ou vidéos prises pendant le concours puissent être diffusées ou projetées dans le cadre du Lions Club. Au-delà, une autorisation de droit à l'image devra être signée par l'instrumentiste ou son représentant.

Article 7 – Jurys

À noter, qu'il ne pourra y avoir d'ex-æquo. Les décisions du Jury de District et du Jury de la Finale Nationale seront sans appel.

Article 8 – Forum Européen de Bordeaux du 23 au 26 octobre 2024

Le 1er Prix s'engage à participer au Grand Prix de Musique Européen « Thomas Kuti », qui aura lieu lors du 69ème Forum Européen de Bordeaux, du 23 au 26 octobre 2024.

Sa participation sera prise en charge par le District Multiple 103 France.

Le déplacement à Bordeaux du Lauréat National, s'effectuera avec la chargée nationale de mission musique au départ de Paris.

Le lauréat désigné par le jury européen recevra un prix de 5.000 €, le second de 3.000 € et le troisième de 2.000 €.

Un prix du public d'un montant de 1.000 € pourra également être attribué.

Article 9- Prise en charge de la logistique du concours, des candidats et des lauréats.

Lors de chaque épreuve, le Lions clubs international (club, district d'origine, district multiple) prendra en charge l'ensemble des frais du concours (transport, hébergement et restauration des responsables Lions, des membres du jury et des candidats à l'exclusion de toute autre personne).

District d'origine :

- Prise en charge des frais de déplacement de son lauréat, au lieu retenu pour le Concours national.
- Prise en charge de la récompense de 500 €, décernée lors du congrès de printemps.
- Prise en charge des frais d'inscription du lauréat : 70 € versés au DM 103, relatifs à la logistique du Concours National.

District Multiple :

- Prise en charge de l'hébergement pour tous les participants à la finale.
- Prise en charge des 3 récompenses de la finale nationale :
 - > Premier Prix : 1.500 €, avec la prise en charge de sa participation au 69ème Forum Européen de Bordeaux du 23 au 26 octobre 2024.
 - > Deuxième Prix : 500 €.
 - > Troisième Prix : 300 €.

Les candidats mineurs doivent être accompagnés, toutefois, les frais des accompagnants, ne seront pas pris en charge. En cas d'impossibilité, une décharge signée par les deux parents ou le parent responsable, sera exigée.

Article 10 – Assurances obligatoires - Droit à l'image

Tous les candidats devront fournir une attestation d'assurance responsabilité civile personnelle, ou celle de leurs parents. Une autorisation de publication d'images et d'enregistrement vidéo, en lien avec les épreuves du concours, sera demandée.

À Paris, le 1^{er} juillet 2023

GOUVERNEUR

Commission Nationale
Humanisme-Jeunesse-
Francophonie 2023-2024

Philippe CUAZ-PEROLIN
District Ile-de-France Ouest

PRESSIDENT

Commission Nationale
Humanisme-Jeunesse-
Francophonie 2023-2024

Frédéric MANIACCI
District Sud Est

RESPONSABLE 2023-2024

Prix National THOMAS KUTI

Anne-Marie VAYSSE-KNITTER